

Parisville, le 16 avril 2007

Sujet alternatif à la loi 40, pour bâtir une maison en milieu agricole.

Bonjour,

En 1973, j'ai acheté une terre à Parisville dans le rang Sainte-Philomène. En 1974, nous achetions, ma femme Germaine Jacques, et moi une autre terre, le lot 633, qui est borné au Nord par la rivière des Ormes et par la terre acquise en 1973, soit les lots 501, 502 et 503. En 1977, nous avons bâti une maison sur le lot 502 et nous avons eu quatre enfants. En 1982, nous débutons une plantation de bleuets de Corymbe et en 1989, Germaine et moi formions une société. Avec les années, nous avons développé, avec les enfants, une bleuetière et une pépinière. 25 ans plus tard, nous produisons et vendons plus de 40 000 plants de bleuet et autres au Québec, en Ontario ainsi que dans les maritimes. Nous récoltons également plusieurs tonnes de bleuets de Corymbe chaque année. Nous employons aussi une quinzaine de personnes à temps plein et à temps partiel chaque année.

En juin 2000, nous faisons une demande à la Protection du Territoire Agricole du Québec, numéro de dossier 317012, pour que ma fille Kathleen Ouimet, puisse se bâtir une maison. Pendant plusieurs mois et mêmes quelques années, nous nous sommes frottés à une bureaucratie : beaucoup de longues nuits sans sommeil, beaucoup de temps et beaucoup de frais, soit de 9 000 à 10 000 \$. Le 21 octobre 2002, nous obtenions une réponse favorable. Aujourd'hui Kathleen est bâtie et paye sa maison, elle travaille à la bleuetière depuis plus de 10 ans. David, notre garçon de 26 ans, travaille aussi à la bleuetière et il veut se bâtir une maison sur le lot P-634. Le 25 juin 2002, nous avons acheté une partie du lot 634 dans le rang Saint-Philippe à Fortierville, avec une superficie de 4961,32 mètres carrés. Il y avait une maison sur ce lot qui a brûlé en avril 1996. Ce lot est borné au Nord-Est par le lot 633. Germaine et moi pourrions lui bâtir une maison sur ce lot avec la loi 40, mais c'est la Bleuetière et Pépinière de Parisville qui devrait assumer les coûts de construction variant de 90 000 à 100 000\$. De plus, je devrai vendre

la bleuetière dans quelques cinq à six ans possiblement à mes enfants 100 000\$ de plus. Le 100 000\$ pour cette maison peut être investi ailleurs dans la Bleuetière, mais surtout, je ne veux pas perdre ma relève agricole pour une maison en ville. Je lisais dans un livre à la fin des années 90, qu'en 1900, il y avait 88% de la population qui vivait en milieu rural. Combien en reste-t-il aujourd'hui? Nous sommes très favorables à repeupler le milieu agricole, là où ça ne nuît pas à l'agriculture. Le milieu rural n'est pas seulement bénéfique pour le corps, mais aussi pour l'esprit, rien ne vaut une volée de bernaches ou d'oies blanches dans un coucher de soleil par une belle journée d'avril.

Qu'arrivera-t-il dans un avenir rapproché, quand il y aura seulement deux ou trois personnes dans un rang? Comment une municipalité pourra-t-elle donner les services, pour les chemins d'hiver, ponceaux, entretien, etc. Le manque de payeurs de taxes est déjà un problème majeur pour nos petites municipalités. Je crois fermement qu'un ajustement doit être fait dans les plus brefs délais.

Messieurs et mesdames de l'Assemblée nationale, je vous demande de vous pencher sur cette question très importante, le plus tôt possible.

Sincèrement vôtre.

Copie conforme :

Monsieur Jean Charest, Premier Ministre.

Monsieur Yvon Valières, Ministre de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

Monsieur Mario Dumont, Chef de l'opposition

Madame Sylvie Roy, Députée de Lotbinière

M.R.C de Bécancour, Monsieur Laval Dubois

Municipalité de Parisville

Municipalité de Fortierville

Monsieur Daniel Habel, Président de l'UPA Seigneurie de Deschaillons

Gérard Ouimet

Gérard Ouimet